



FORMULAIRE D'ADHESION
ATHLE SANTE GRADIGNAN
SAISON 2023 – 2024

1ère adhésion

Renouvellement

Certificat médical

Questionnaire de santé FFA

NOM Prénom N° Licence

Né(e) le / / Sexe : F M Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe / Portable : Email :

Personne à contacter en cas d'urgence (nom et téléphone) :

Les activités proposées		Le planning 2023 - 2024						
		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
Running (Débutant(e)s, Confirmé(e)s, Trail)	09h30-10h	MARCHE NORDIQUE		MARCHE NORDIQUE	RENFO	MARCHE NORDIQUE	MARCHE	
	10h-10h30	confirmé(e)s		tous niveaux	MUSCULAIRE	tous niveaux	NORDIQUE	
	10h30-11h	Canejan		Mandavit		Mandavit	ts niveaux	RUNNING
	11h-11h30						Canejan	TRAIL
	11h30-12h							
Marche nordique (Tous niveaux)	14h-14h30		GYM					
	14h30-15h		DOUCE					
Entretien Corporel (Gym douce, Gym d'entretien, Renforcement musculaire, Condition Physique, Stretching, Pilâtes)	15h-15h30					STRETCHING		
	15h30-16h		GYM					
	16h-16h30		ENTRETIEN					
	16h30-17h							
	17h-17h30							
	17h30-18h							
Sport sur prescription médicale (Marche nordique et Gym douce)	18h-18h30		RUNNING					
	18h30-19h		débutant(e)s					
	19h-19h30	PILATES	RUNNING	MARCHE	prépa	RUNNING	CONDITION	
	19h30-20h		débutant(e)s	NORDIQUE	physique	confirmé(e)s	PHYSIQUE	
			confirmé(e)s)	Mandavit	Runners			

Running : Mandavit - Entretien corporel : salle de la Tannerie

Les tarifs pour la saison 2023 – 2024		
	Assuré(e) MAIF	Licencié(e) FFA* MN et Running
1 seule activité Athlé Santé (MN ou entretien corporel)	200 € <input type="checkbox"/>	240 € <input type="checkbox"/>
Multi activités Athlé Santé (MN, entretien corporel)	220 € <input type="checkbox"/>	240 € <input type="checkbox"/>
Running avec licence obligatoire (accès à toutes activités)		240 € <input type="checkbox"/>
PEPS (sport sur prescription médicale)	Tarif particulier : nous contacter	

Les modes de paiement		
Virement	Autorisé <u>à partir du 01/09/23</u> Merci d'indiquer en libellé : NOM, Prénom et Objet	<input type="checkbox"/>
Chèques bancaires	Seul le paiement par chèques bancaires peut être fractionné	<input type="checkbox"/>
Chèques vacances	Montant majoré de 5% pour les frais administratifs	<input type="checkbox"/>
Espèces	Paiement en 1 seule fois	<input type="checkbox"/>

MONTANT A REGLER

- **Pour les virements**
IBAN FR76 1330 6000 1200 0905 6863 378 – BIC AGRIFRPP833
- **Pour les paiements par chèques**
Nbre de chèques (7 chèques maximum) :
A encaisser le 25 des mois de : 09 10 11 12 01 02 03

* Le Club reverse à la FFA le coût des licences.

Droit à l'image

Le (la) soussigné(e) autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Loi informatique et libertés (loi du 6 janvier 1978)

Le (la) soussigné(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche d'inscription. Ces informations sont destinées à la Fédération Française d'Athlétisme et peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre (l'absence de réponse vaut acceptation)

Assurance

La souscription à une assurance couvrant les dommages corporels est incluse dans votre tarif d'adhésion.

- Pour les licenciés, elle couvre la pratique de l'Athlétisme sous toutes ses formes et son enseignement ainsi que tous sports annexes et connexes comprenant notamment la participation à des compétitions (officielles ou non) y compris les courses de pleine nature organisées par toute personne physique ou morale.
- Pour les non licenciés, c'est le contrat du Club auprès de la MAIF qui intègre une garantie individuelle (bordereau à signer à la remise du dossier d'inscription).

Pièces à fournir dans les 15 jours

- Le formulaire complété recto-verso daté et signé
- Un certificat médical datant de moins d'un an de « non contre indication à la pratique de l'athlétisme ou de tous les sports » et comportant la mention **en compétition** pour la participation à des rencontres sportives ou pour l'adhésion FFA (avec licence). Dans le cadre d'un renouvellement de licence, le questionnaire de santé suffit. (L231-2 et 231-2-2 code du sport)

Date et signature